

N° 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 20 MARS 1972

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Gillespie, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué conjoint canado-japonais publié à la suite de la visite d'une mission scientifique et technologique canadienne au Japon du 6 au 15 mars 1972. (Document parlementaire n° 284-6/117).

M. Reid, appuyé par M. Hymmen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-173, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la Loi électorale du Canada (âge de retraite des députés), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 120—*M. Latulippe*

Y a-t-il encore des régiments de réserve dans les Forces armées canadiennes et, dans l'affirmative, a) combien, b) leurs noms, c) leurs effectifs, d) les traitements

moyens versés à chaque membre des réserves pour l'année 1971? (Document parlementaire n° 284-2/120).

N° 241—*M. Southam*

1. Quelles provinces ont adopté des mesures législatives habilitantes aux termes du régime fédéral d'assurance-récolte?

2. Combien de cultivateurs, par province, ont touché en 1971 des indemnités aux termes de ce programme?

3. A combien se sont élevées, par province, les indemnités versées en 1971 aux cultivateurs en vertu de ce programme?

4. Quelles récoltes, par province, relevaient en 1971 du régime d'assurance-récolte?

5. Quelles ont été en 1971 les principales causes de pertes de récoltes par provinces?

6. Quelles primes les cultivateurs ont-ils versées en tout par province, aux termes de ce régime?

7. Quels montants, par province, le gouvernement fédéral a-t-il acquittés sur les primes d'assurance?

8. Quel montant par province le gouvernement fédéral a-t-il déboursé au titre de la mise en œuvre de ce régime? (Document parlementaire n° 284-2/241).

M. Béchar, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, dépose la réponse aux ordres susdits.